



Ville de Châtelet



URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir ~~qu'il est saisi~~ que le fonctionnaire délégué est saisi ~~que le Gouvernement est saisi~~ d'une demande de :

- ~~— permis d'urbanisation~~
- ~~— modification de permis d'urbanisation~~
- permis d'urbanisme
- ~~— permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~— certificat d'urbanisme n°2~~

Le demandeur est **Monsieur LIPPOLIS David**

Le bien concerné est situé à **6200 CHATELET (Châtelineau), rue de Soleilmont 70.**

cadastré Châtelet div. 2, sec. A, 9 P et Charleroi 5 Div section B n°s 846 F, 850 D, 851 D, 852 F

Le projet consiste en :

- **la division d'un bâtiment en 3 logements (ancienne abbaye de Soleilmont)**
- **la régularisation d'une terrasse**
- **la modification de baies**

et présente les caractéristiques suivantes :

la demande implique une dérogation au plan de secteur : non conforme à la zone d'espaces verts.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article – D.IV.40 alinéa 2 – ~~R.IV.40-1 – D.VIII.13~~ du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – Service urbanisme – rue Gendebien 59 à 6200 CHATELET (Châtelineau).

- les jours ouvrables, sauf le mardi, de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.
- **le jeudi 14 juin 2018 jusqu'à 20 h.**
- ~~— le samedi..... de 09h00 à 12h00.~~

Pour les consultations jusqu'à 20h00 ou le samedi matin, rendez-vous doit être pris au plus tard 24h à l'avance auprès du service Urbanisme – téléphone : 071/24.32.44 – mail : urbanisme@chatelet.be

L'enquête publique est ouverte le 04 juin 2018 et clôturée le 18 juin 2018.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – rue Gendebien 59 à 6200 CHATELET (Châtelineau),
- par fax au numéro : 071/24.45.37,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chatelet.be,
- remises à Madame Caroline DEHALU, responsable du Service urbanisme, dont le bureau se trouve à l'Administration communale – rue Gendebien 59 à 6200 CHATELET (Châtelineau).

L'enveloppe, le fax ou le courrier électronique portera la mention : **PU/2018/7/DV**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme, de l'agent communal désigné à cette fin ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Service Urbanisme, rue Gendebien 59 à 6200 CHATELET (Châtelineau) **le 18 juin 2018 à 16h00.**

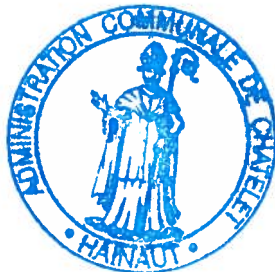
~~Le Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme – le Conseiller en Environnement~~ la personne chargée de donner des explications sur le projet est **l'agent technique** dont le bureau se trouve à 6200 CHATELET (Châtelineau), rue Gendebien 59 – Service Urbanisme.

28 MAI 2018

A Châtelet, le.....

Le Directeur général,

Christophe LANNOIS



Le Bourgmestre f.f.,

Alexandre DUPANLOUP